

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour : 1er janvier 2025 Version V1

lokimotion

Micro-entreprise – SIRET : 521 900 811 00030 – RCS : NIORT – NAF : 59.12Z

Siège social : 1 impasse des Amarantes, 79000 NIORT, France.

---

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des Prestations de services proposées par lokimotion, entreprise spécialisée dans la création audiovisuelle (ci-après "le Prestataire").

Ces CGV s'appliquent à l'ensemble des commandes passées auprès du Prestataire, sauf disposition contraire convenue par écrit entre les parties.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant de passer commande et les accepte sans réserve.

Le Prestataire et le Client restent indépendants, le Client ne pouvant prétendre à aucune exclusivité.

Le Prestataire est une entreprise dont l'activité principale consiste en la réalisation et/ou le montage de vidéos pour le compte de ses clients. Elle propose également des Prestations annexes ponctuelles, telles que :

- Soutien administratif et digital,
- Création graphique,
- Manipulation d'images (retouches ou montages),
- Aide rédactionnelle,
- Toute autre compétence spécifique demandée par le client et validée via un devis.

---

## 1. DÉFINITIONS

Les termes suivants, lorsqu'ils sont employés avec une majuscule, auront les significations suivantes dans le cadre du présent Contrat :

- « Contrat » : Accord conclu entre le Client et le Prestataire, formalisé par la signature d'un devis valant connaissance et acceptation des CGV.
- « Prestataire » : Désigne l'entreprise lokimotion, réalisant les Prestations commandées par le Client.
- « Prestations » : Désigne les services proposés par le Prestataire définies sur le devis
- « Client » : Toute personne physique ou morale sollicitant les services du Prestataire.
- « Commande » : Désigne toute demande de Prestation validée par un devis signé et le versement d'un acompte par le Client.
- « Produit final » : Résultat livré au Client dans le cadre de la Prestation, sous forme de fichier numérique ou autre support convenu.
- « Force majeure » : Événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution normale du Contrat.

---

## 2. OBJET DES CGV

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, de la Commande à la livraison du Produit final.

Elles prévalent sur tout autre document ou condition, sauf accord exprès entre les parties.

---

## 3. COMMANDE

La Commande est considérée comme ferme et définitive à réception par le Prestataire :

- D'un devis signé par le Client avec la mention "Bon pour accord".
- Du paiement de l'acompte spécifié dans le devis.

Les particuliers disposent d'un délai de rétraction de 14 jours conformément à l'article L221-18 du Code de la Consommation.

---

## 4. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 4.1. TARIFS

Les prix des Prestations sont fixés dans le devis et comprennent uniquement les services spécifiés. Toute Prestation non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire.

### 4.2. PAIEMENT

Acompte : 50% du montant total doit être payé à la Commande.

Solde : Le solde est exigible à la livraison du Produit final, sauf disposition contraire convenue au devis.

### 4.3. DÉLAI DE RÈGLEMENT

Le paiement doit être effectué à réception de la facture et sous 10 jours maximum.

### 4.4. RETARD DE PAIEMENT

Tout retard entraîne :

- Des pénalités de retard au taux légal en vigueur.
  - Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.
- 

## 5. RÉALISATION DES Prestations

### 5.1. DÉLAIS

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif. Un retard lié à des circonstances extérieures au Prestataire ne pourra donner lieu à des pénalités ou indemnités.

### 5.2. VALIDATION ET MODIFICATIONS

Le Client doit valider les étapes intermédiaires (scénario, tournage, montage) dans les délais impartis. Toute modification demandée après validation pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

### **5.3. SOUS-TRAITANCE**

La Prestation peut être intégralement ou partiellement réalisée par des professionnels choisis par le Prestataire et apparaissant ou non au Devis, sans que le Client ne puisse le contredire après acceptation du dit Devis.

---

## **6. DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATIONS**

Le Client est responsable de fournir les autorisations nécessaires pour toute image, voix ou contenu utilisé fourni par ses soins.

### **6.1. DROIT À L'IMAGE**

Le Prestataire s'accorde le droit de faire signer des documents de droit à l'image à chaque fois que cela s'avère nécessaire et s'engage à respecter les demandes spécifiques des personnes indiquées sur les documents.

Une copie du document sera donnée au Client.

En cas de révocation d'un droit à l'image, le Client doit en informer le Prestataire rapidement. Les éventuelles modifications entraînées pourront être facturées.

Dans le cadre d'une exploitation du Produit final par le Client ou quelconque autre personne extérieure transformant le Produit final vendu par le Prestataire et portant atteinte aux droits à l'image des personnes, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

### **6.2. LICENCES ET SACEM**

Le Client fournit au Prestataire la preuve de l'ensemble des droits attachés aux médias qu'il transmet au Prestataire pour l'utilisation prévue dans le cadre de la Prestation, dans la création du Produit final et dans son exploitation, et notamment tous droits de marques, droits d'auteur, droits de diffusion de toute image, photo, vidéo ou musique, etc.

Si ces droits de diffusion s'avèrent être caduques, erronés ou faux, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

Les demandes d'exploitation des droits SACEM, autres droits de médias, et licences commerciales, faites par le Client au Prestataire, apparaîtront forfaitairement ou au réel au devis.

---

## **7. RESPONSABILITÉS**

### **7.1. RESPONSABILITÉS DU CLIENT**

Le Client est tenu de fournir les éléments nécessaires au bon déroulement de la Prestation dans les délais convenus et de respecter les rendez-vous de suivi afin de ne pas retarder l'avancement du projet.

Les desiderata et modifications du Client ne sauraient remettre en question l'intégralité du Projet initial et devront être raisonnables (i.e : ne pas changer de lieu de tournage, d'intervenants, de script...). Le Prestataire se réserve de fait le droit d'accepter ou non les demandes du Client ; le cas échéant, il pourra être

proposé au Client un « annule et remplace » du Contrat en cours pour repartir sur un nouveau Contrat - l'acompte du précédent Contrat ne pouvant être remboursé.

## **7.2. RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE**

- Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens, et non de résultat. Sa responsabilité est limitée au montant total du Contrat.
- Le Prestataire ne saura être tenu pour responsable en cas d'erreur et de défauts dues aux informations fournies par le Client.

Le Client utilise le Produit final fourni par le Prestataire sous sa seule responsabilité. En conséquence :

- le Prestataire ne saurait être tenu responsable des préjudices directs ou indirects découlant de l'utilisation du Produit final par le Client ou des tiers.
- Le Prestataire décline également toute responsabilité si l'utilisation du Produit final contrevient aux dispositions légales françaises relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou à toute autre législation étrangère en la matière.

---

## **8. Force majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable en cas de Force majeure, empêchant l'exécution du Contrat. Si cet empêchement dépasse deux mois, le Contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties.

---

## **9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

### **9.1. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU PRESTATAIRE :**

- Les Produits finaux créés par le Prestataire sont protégés par le droit d'auteur et les droits voisins.
- Le Prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur ses propositions relatives au Produit final, sur le Produit final lui-même et sur ses Prestations.
- Le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation, directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, desdites propositions, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire, laquelle peut être conditionnée à une contrepartie financière.

### **9.2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES RUSHES ET CREDIT :**

- Dans le cadre de la Prestation de réalisation vidéo, les rushes sont fournis automatiquement au client à la livraison du projet final. Cependant, le prestataire (vidéaste) demeure titulaire de la propriété intellectuelle sur ces rushes. En cas d'utilisation ou de diffusion du montage final, le client s'engage à créditer le vidéaste comme auteur du tournage.
- Si le client souhaite obtenir les rushes bruts dans le cadre d'une Prestation de montage uniquement, ceux-ci seront fournis sur demande express et feront l'objet d'une facturation supplémentaire forfaitaire de 150 euros sans que les droits intellectuels ne soient pour autant cédés.

### **9.3. CESSION DE DROITS AU CLIENT :**

- Le Prestataire accorde au Client un droit d'utilisation du Produit, strictement dans le cadre des conditions matérielles et temporelles définies sur le Devis.

- Sauf disposition contraire stipulée dans le Devis, le Prestataire concède au Client un droit de diffusion du Produit final sans limitation de durée.
- Le Client est autorisé à utiliser et diffuser le Produit final uniquement dans sa version livrée par le Prestataire, sans modification, décomposition, diffusion ou exploitation séparée de ses éléments.

#### **9.4. DEMANDE DE CESSION COMPLÈTE DES DROITS :**

- Le Client peut solliciter auprès du Prestataire une cession totale ou partielle des droits d'auteur attachés au Produit final.
- Le Prestataire émettra alors une proposition financière pour cette cession, que le Client sera libre d'accepter ou de refuser.

#### **9.5. UTILISATION PROMOTIONNELLE PAR LE PRESTATAIRE :**

- Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser l'ensemble des documents élaborés pour la Prestation, ses propositions relatives au Produit final, et de diffuser des extraits à des fins promotionnelles, publicitaires et non lucratives.
- Cette diffusion peut s'effectuer par tout moyen, notamment via son site internet ou toute plateforme vidéo de son choix.

#### **9.6. CONFIDENTIALITÉ ET SECRET :**

- Le Client doit informer expressément le Prestataire du caractère confidentiel ou secret des éléments du Produit final, le cas échéant.
- Si le Produit final doit rester secret jusqu'à une date précise, le Client doit en informer le Prestataire, qui s'engage à ne pas diffuser le Produit final avant la date indiquée.
- Au-delà de cette date, indépendamment de la diffusion effective du Produit final par le Client, le Prestataire retrouve sa liberté de diffusion et d'exploitation du Produit final et de ses éléments dans le cadre de son activité, notamment à des fins promotionnelles ou publicitaires.

#### **9.7. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE :**

- Le Prestataire s'engage à ne pas réutiliser pour d'autres Prestations le même scénario ou assemblage, et à éviter toute confusion avec le Produit final réalisé pour le Client.
- Le Prestataire s'engage également à ne pas utiliser les éléments d'identité visuelle et les droits de propriété intellectuelle appartenant au Client, et à les extraire du Produit final, le cas échéant, pour une utilisation distincte de la Prestation réalisée pour le Client.

#### **9.8. REFUS D'UTILISATION PAR LE CLIENT :**

- En cas de refus par le Client de l'utilisation par le Prestataire des éléments composant le Produit final et des extraits de ce dernier, le Client doit adresser une demande motivée par courrier recommandé avec accusé de réception au Prestataire.
- Les droits sur le Produit final demeurant la propriété du Prestataire, il appartiendra à ce dernier de décider d'accepter ou non la demande du Client.

---

## **10. RÉSILIATION**

### **10.1. RÉSILIATION PAR LE CLIENT**

- En cas de résiliation unilatérale par le Client, l'acompte reste acquis par le Prestataire, qui pourra également facturer les Prestations déjà réalisées.
- La résiliation doit être notifiée dans les plus brefs délais par le Client auprès du Prestataire par écrit, avec motivations justificatives ou preuves de cas de Force majeure, par courrier recommandé ou email, avec accusé de réception et ne saura être prise en considération qu'à réception du courrier.
- Le Client ne pourra en aucun cas prétendre à un dédommagement quelconque de la part du Prestataire, sauf en cas de non-respect des engagements contractuels de la part du Prestataire - preuves à charge du Client - et dans la limite du remboursement des sommes versées par le Client.

## **10.2. RÉSILIATION PAR LE LE PRESTATAIRE**

Le Prestataire n'est pas tenu de résilier le Contrat sans un manquement grave de la part du Client relatif au non respect des CGV ou du Droit Commun Français.

En cas de non-respect des engagements contractuels du Client (i.e : blocage du projet, modification importante, retard systématique, etc) ou en cas de comportement illégal (i.e : harcèlement sexuel, moral, violence verbale, morale, physique, etc) déclenchant la résiliation par le Prestataire, le Client sera de plein droit débiteur envers le Prestataire du solde total.

---

## **11. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

### **11.1. MÉDIATION**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de recourir à une action en justice.

### **11.2. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

En cas d'échec de la médiation, le Tribunal de Commerce de Niort sera compétent pour régler le litige.

---

## **12. LOI APPLICABLE**

Les présentes CGV sont régies par la loi française.